

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La création d'entreprise joue un rôle essentiel au renouvellement du tissu économique de l'agglomération. Elle est l'un des principaux vecteurs des innovations technologiques et commerciales.

Dans la conjoncture actuelle très favorable avec, en particulier, l'essor de la nouvelle économie, la création d'entreprise devient un fondement essentiel au développement économique de l'agglomération. De plus, elle contribue significativement au renouveau économique et social des quartiers dans le cadre de la politique de la ville. Un soutien actif à la création d'entreprise est donc une priorité de premier plan de la politique communautaire pour que la communauté urbaine de Lyon puisse prendre toute sa place dans les évolutions économiques actuelles.

L'agglomération lyonnaise dispose de nombreux atouts pour favoriser la création d'entreprise : un potentiel économique significatif, un réseau d'accompagnement et de conseil dense et de qualité et la mobilisation de plus en plus importante des collectivités locales.

Pourtant, la création d'entreprise reste relativement peu dynamique sur l'agglomération et le nombre de créateurs qui bénéficient des dispositifs de conseil et d'appui reste trop faible. Ainsi, pour 20 à 25 000 porteurs de projets en 1999, moins de 2 000 créateurs bénéficiaient d'un suivi individualisé. Or, le conseil reste le meilleur gage de succès des nouvelles entreprises : 80 % des créateurs accompagnés passent le cap de la 5^e année d'activité contre seulement 50 % des créateurs qui n'ont pas bénéficié de conseils spécialisés.

Le but du plan de soutien communautaire 1999-2001, qui poursuit les actions engagées depuis 1996, est de remédier à cette situation. Ce plan s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- dynamiser la création d'entreprise par des actions de communication et de sensibilisation à la création d'entreprise,
- favoriser l'organisation d'un maillage cohérent de l'accueil des créateurs au sein de l'agglomération afin qu'ils puissent accéder, sur l'ensemble du territoire communautaire, aux conseils et aux financements adaptés à leur situation et bénéficier d'un appui dans leur recherche d'un local d'activité,
- accroître l'efficacité du dispositif de soutien à la création par le renforcement et l'animation du réseau des acteurs de la création d'entreprise,
- conventionnement sélectif avec les organismes de soutien à la création afin de renforcer les dispositifs d'accompagnement des créateurs.

Un budget annuel de 3 MF a été affecté à ces actions pour les exercices 1999, 2000 et 2001.

Les objectifs de la politique communautaire sont :

- de dynamiser la création et la reprise d'entreprise,
- d'accroître le nombre de créateurs conseillés,
- de simplifier le parcours du créateur.

Le plan de soutien repose sur la mise en réseau et l'animation de l'ensemble des acteurs de la création d'entreprise de l'agglomération : communes, chambres consulaires, organismes interprofessionnels, associations...

Dans cette perspective, la communauté urbaine de Lyon a engagé, avec l'ensemble des acteurs de la création d'entreprise de l'agglomération, l'élaboration d'un projet d'agglomération de la création d'entreprise.

Ainsi, depuis janvier 2000, 60 opérateurs de la création d'entreprise, représentants 23 organismes spécialisés et 16 communes ou structures intercommunales se sont engagés dans une réflexion abordant les grandes thématiques de la création et de la reprise d'entreprise sur l'agglomération :

- sensibilisation à l'esprit d'entreprendre,
- information et communication de la création d'entreprise,
- accueil et suivi (y compris financement et immobilier),
- filières et création d'entreprise,
- reprise d'entreprises,
- observatoire de la création d'entreprise et des thématiques étudiées sur l'agglomération.

Les projets issus de cette réflexion d'agglomération seront présentés au conseil de Communauté dans le courant du second semestre 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions finances et programmation et développement économique et grands projets ;

DELIBERE

Valide les orientations de la politique communautaire en matière d'appui à la création d'entreprise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,